



Comité Central Hygiène et Sécurité (CCHS) du 1^{er} avril 2005 : Compte rendu des représentants CGT-INRA

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Document réalisé le 22/04/2005, consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

Pour la première fois, le CCHS était présidé par Michel EDDI (nouveau DGDAR, Directeur Général Délégué chargé de l'Appui à la Recherche). C'est lui qui a mené l'ensemble des débats et a assuré le suivi effectif de l'ordre du jour.

Présentation préliminaire de l'enquête sur les Commissions de Réforme

Cette enquête fait suite à une étude non aboutie réalisée en 1994 destinée à la création, au sein de l'INRA, d'une commission de réforme unique, en lieu et place des commissions départementales actuelles. Le but de cette enquête était d'estimer par un bilan quantitatif et qualitatif « l'efficacité » des commissions de réforme départementales. Actuellement, les 25 centres INRA font appel à 32 commissions de réforme compétentes sur les 60 auxquelles ils peuvent potentiellement avoir accès. L'efficacité de ces commissions de réforme est très variable suivant les départements, avec, pour une minorité de dossiers, des délais d'instruction particulièrement longs (jusqu'à un an !). Les représentants du personnel ont unanimement condamné ces lenteurs d'instruction, qui sont avant tout préjudiciables aux agents et à la continuité de leurs ressources financières. Concernant le mode de fonctionnement des commissions de réforme, les représentants se sont émus que ce soient majoritairement les Responsables Locaux de Gestion du Personnel et non les Directeurs des Services Administratifs qui y siègent : la loi impose à l'employeur de siéger et non à un de ses représentants, qui n'a même pas de délégations en la matière. De même, l'obligation d'information du fonctionnaire concerné de la tenue d'une commission de réforme n'est pas souvent respectée, rendant impossible toute organisation de la « défense » du fonctionnaire. Les représentants ont constaté que les CAPL ne désignaient bien souvent pas d'agents pour siéger dans les commissions de réforme pour le corps qu'ils défendent, et que ce sont bien souvent les SDAR qui désignent arbitrairement et illégalement ces représentants. Les représentants demandent donc à la Direction Générale une information large des CAPL, afin qu'elles désignent les représentants *ad hoc* (et par défaut les sections syndicales locales pour les corps où il n'y a pas de CAPL), et renouvellent leur souhait de création d'une Commission de Réforme Nationale, afin d'éviter toutes ces dérives constatées.

Exposition aux agents CMR (Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction) et à la radioactivité dans les unités

Le médecin coordonnateur a présenté les fiches d'exposition et de suivi des agents destinées à informer le médecin du travail et à figurer dans le dossier médical des agents. Les représentants ont fait remarquer que, suivant les inspections régionales DGNSR, les fiches d'exposition individuelles recommandées et utilisées n'étaient pas celles présentées ici. L'harmonisation sera donc recherchée et traitée par un groupe de travail *ad hoc* spécifiquement créé par la Direction Générale (cf. ci dessous). A ce sujet, il a été réaffirmé que les dossiers médicaux devaient être conservés légalement par l'administration pendant 50 ans.

Création d'un groupe de travail « radioprotection »

Simple présentation de ce groupe de travail chargé d'élaborer une méthode d'évaluation du risque d'exposition aux rayonnements ionisants, afin de transcrire les résultats de ces évaluations dans le document unique (OPPI = Outil de Pilotage de la Prévention à l'INRA).

Risque CMR présenté par l'acrylamide

Dans le cadre de l'OPPI, le risque présenté par l'utilisation de l'acrylamide a été étudié sur un poste de travail de coulage de gels d'électrophorèse sur le centre de Jouy. Les résultats obtenus montrent qu'il faut impérativement proscrire toute manipulation d'acrylamide sous forme solide. Pourtant, une enquête sur ce même centre montre que certaines unités continuent à manipuler cette forme solide d'acrylamide, qui peut très rapidement conduire à exposer le travailleur aux niveaux des doses maximales admissibles. Les élus ont attiré l'attention de l'Administration sur ce fait, et demandé une large information des personnels sur ce risque.

Groupe de travail OGM et organismes de quarantaine

Point d'information sur l'état d'avancement d'un guide complet destiné à l'élaboration des dossiers d'agrément, à la construction des installations expérimentales et à la réalisation des expérimentations confinées. Le document ne prend en compte que les OGM végétaux.

Maîtrise des risques professionnels

Ce sujet particulier, visant à étudier l'impact des effets objectifs et subjectifs de la prévention sur l'accidentologie sera traité en principe lors d'un prochain CCHS. Vu la lourdeur des ordres du jour des CCHS, le principe d'un CCHS d'une journée (avec une pause méridienne allégée) est demandé par les représentants et accepté par le président du CCHS.

Accidents de Trajet (AT)

Une étude réalisée par la Mission Centrale Prévention a été présentée sur l'occurrence des Accidents de Trajet sur les 5 dernières années. Il y a en moyenne 60 AT par an, dont 1/3 ont des conséquences dramatiques (jusqu'à 100 jours d'arrêt de travail). La gravité de ces accidents est bien souvent supérieure à celle d'un simple accident du travail. 85% des accidents de trajet graves ne mettent pas en cause la responsabilité de l'agent. Les centres franciliens sont les plus touchés, et la fréquence est plus élevée pendant les mois de Mars et Octobre/Novembre. Ce sont les membres inférieurs qui sont touchés en priorité : les chutes de plain pied représentent la cause majeure de gravité de ces accidents, suivie par la cause « véhicules ».

Point sur les crédits d'entretien lourds

Ces crédits récurrents complètement supprimés en 2004 sont réaffectés en 2005. Malgré la présentation quelque peu fallacieuse de la Direction, ces crédits ne sont pas en augmentation, mais sont amputés d'environ 1 million d'euros (sur une enveloppe totale de 10,5 millions d'euros). L'astuce de la Direction consiste à affecter à ces crédits 2 millions d'euros (qui ne figuraient pas les exercices précédents) réservés à la mise en sécurité biologique.

Stress et souffrance au travail

Suite aux demandes insistantes des représentants, la Direction accepte enfin de traiter ce point lors d'un prochain CCHS, mais souhaite d'abord un point spécifique sur la méthodologie à employer dans ce cadre. Elle fera des propositions en ce sens aux organisations syndicales. L'inspecteur du travail présent au CCHS a proposé qu'une inspectrice du travail qui a déjà fait une thèse sur le sujet vienne faire une présentation dans un futur CCHS. M. Eddi a bien pris note et lui demandera éventuellement une intervention.

Points divers

Faute de temps, de nombreux points divers n'ont pas été traités. Certains points importants feront l'objet d'une adresse directe au président, les autres seront traités lors d'un prochain CCHS.